



Info Stat

Les statistiques de la MSA



Bobigny, le 3 novembre 2025

Les remboursements de soins du régime agricole à fin septembre 2025

Au régime agricole en date de remboursement à fin septembre, le niveau de dépenses du total des soins de ville est quasi similaire depuis juin. En évolution mensuelle le mois de septembre évolue ainsi de + 0,2 % par rapport à août après - 0,4 % le mois dernier. Les remboursements de janvier à septembre augmentent de 3,8 %.

Le régime agricole et ses assurés

Le **régime agricole** protège les salariés agricoles, les non-salariés agricoles et leurs ayants-droits dans les domaines de la santé, la famille, la retraite et les accidents du travail et maladies professionnelles. Au titre des **branches maladie** (y compris **maternité**) et **accidents du travail et maladies professionnelles**, il a remboursé **5,2 milliards d'euros** en 2024 pour les seuls soins de ville, soit **4,7 %** des remboursements de l'ensemble des régimes d'assurance maladie obligatoire.

Les **non-salariés agricoles** représentent **35 %** de la population agricole protégée pour le risque maladie¹. En moyenne plus âgés et ainsi plus fréquemment atteints d'une affection de longue durée (ALD), ils sont globalement plus consommateurs de soins que les salariés agricoles. De fait, pour les soins de ville, leurs remboursements représentent 46 % de ceux du régime agricole.

La baisse tendancielle de la **population non-salariée** protégée en maladie se poursuit en 2024 avec un **recul de 3,1 %** soit une diminution similaire à celle enregistrée en 2023 et comparable à l'évolution moyenne des dernières années (- 3,2 % en moyenne par an sur la période 2015-2024). En hausse constante de 2015 à 2022 (+ 1,1 % en moyenne annuelle), la population des **salariés agricoles** augmente en 2024 légèrement plus qu'en 2023 (+ 0,4 % contre + 0,3 %). Ces effets démographiques contraires des deux régimes expliquent en partie les différences de rythme d'évolution des dépenses. Au global, la population protégée (salariée et non-salariée) diminue de 0,8 % en 2024.

1- Il s'agit ici strictement de la population qui a droit à la prise en charge de ses frais de santé, au titre de la protection universelle maladie (PUMA), du fait de son activité ou de sa résidence en France de manière stable et régulière. (voir encadré méthodologique en dernière page)

Contact : MSA Caisse Centrale - Direction de la communication - Service Presse		@msa_actu
Géraldine Vieuille	01 41 63 72 41	vieuille.geraldine@ccmsa.msa.fr
Elora Bayon	01.41.63.72.36	bayon.elora@ccmsa.msa.fr
Document produit par la Direction des Statistiques et de la Sciences des données (DSSD)		
19 rue de Paris CS50070 - 93013 Bobigny Cedex		
Retrouvez-nous sur : https://statistiques.msa.fr/ https://geomsa.msa.fr/ https://dataviz.msa.fr/		



Le nombre d'affiliés au régime agricole ayant bénéficié d'au moins un remboursement de soins de ville sur les neuf premiers mois de 2025 diminue de 1,3 % par rapport à la même période de l'année précédente. Les effectifs de patients non-salariés agricoles diminuent de 3,4 % tandis que le nombre de patients salariés agricole diminue de 0,1 %.

Dépenses de soins de ville : l'écart entre les salariés et les non-salariés agricoles reste stable

Fin septembre 2025, les dépenses de soins de ville augmentent de **1,2 %** pour le régime des **non-salariés agricoles** et de **6,0 %** pour le régime des **salariés agricoles**.

Honoraires médicaux : des remboursements en hausse pour la rentrée à fin septembre

Les remboursements d'honoraires des **médecins généralistes** sont en hausse à la rentrée 2025 de 1,6 % par rapport à août. De janvier à septembre, les remboursements affichent un taux à **+ 4,5 %** dû en partie au passage de 26,5 € à 30 € de la consultation en fin 2024. Les remboursements d'honoraires des **médecins spécialistes** sont similaires à ceux du mois dernier mais restent sur un niveau conséquent (**+ 6,5 %** à fin septembre). Les remboursements d'honoraires des **dentistes** suivent une tendance haussière et affichent des niveaux comparables à ceux précédant le changement de prise en charge du ticket modérateur. Le taux d'évolution depuis le début d'année est dynamique avec **+ 7,3 %**.

Professionnels du paramédical : une rentrée en déclin

Pour les professionnels de santé du paramédical, les remboursements de soins des **masseurs-kinésithérapeutes** diminuent en cette rentrée avec - 3,7 % par rapport à août. On note **+ 1,9 %** à fin septembre. Le déclin de la rentrée s'observe également pour les remboursements de soins **infirmiers** (- 2,7 %). Le taux sur neuf mois est de + 0,5 %.

Laboratoires : une rentrée 2025 dynamique

Les remboursements d'**analyses médicales** retrouvent le niveau de juin après plusieurs mois en baisse. On note **+ 5,8 %** en septembre par rapport à août et **- 7,5 %** sur les neuf premiers mois de l'année en raison de la baisse observée tout au long de l'année 2024.

Transports de patients : une croissance modérée

Les remboursements de **transports** de patients augmentent de **1,6 %** à fin septembre et ce dernier mois est similaire en niveau aux mois estivales.



Indemnités journalières : des évolutions plus marquées pour les IJ maladies que pour les IJ ATMP

Les versements d'**indemnité journalières (IJ) maladie** sont quasi stables sur les deux derniers mois. De janvier à septembre, le taux augmente de **+ 2,9 %** (taux inférieur à ceux observés en début d'année). Pour les versements d'**IJ ATMP**, septembre est également proche d'août et le taux sur neuf mois est de **1,8 %** sur les neuf mois premiers mois de l'année.

Médicaments : les remboursements soutenus en ville

Les remboursements de médicaments délivrés en ville connaissent une rentrée dynamique avec **+ 2,5 %** par rapport à août. Il s'agit d'une série dynamique avec un taux d'évolution de **+ 6,2 %** à fin septembre. Les remboursements de **médicaments rétrocedés** progressent quant à eux de **1,2 %** à fin septembre.

Dispositifs médicaux : une rentrée en baisse

Enfin, les **dispositifs médicaux** sont en hausse de **3,4 %** à fin septembre avec une baisse mensuelle de **1,9 %**.

Tableau 1 : Évolution des remboursements de soins de ville en date de remboursement CVS-CJO

Évolution des remboursements de soins de ville en date de remboursement CVS-CJO à fin septembre 2025	Évolution en ACM (année complète mobile)				Évolution en PCAP (période comparable à l'année précédente)				Évolution par rapport au mois précédent RA
	Régime Agricole	Non-salariés	Salariés	RA à fin sept 2024	Régime Agricole	Non-salariés	Salariés	RA à fin sept 2024	
TOTAL SOINS DE VILLE	+3,1%	+0,3%	+5,4%	+1,5%	+3,8%	+1,2%	+6,0%	+1,4%	+0,2%
Soins de ville hors produits de santé	+2,2%	-0,9%	+4,6%	+0,5%	+2,9%	-0,1%	+5,1%	+0,5%	-0,5%
Honoraires des médecins et dentistes libéraux	+4,4%	+0,9%	+7,1%	+0,1%	+6,2%	+2,5%	+9,0%	-0,8%	+0,6%
- Médecins généralistes	+1,9%	-2,1%	+5,2%	-0,2%	+4,5%	+0,1%	+8,2%	-0,1%	+1,6%
- Médecins spécialistes	+5,1%	+2,1%	+7,5%	+2,7%	+6,5%	+3,4%	+8,9%	+1,6%	-0,1%
- Dentistes	+5,5%	+1,3%	+8,2%	-9,2%	+7,3%	+2,9%	+10,2%	-10,7%	+1,4%
Soins d'auxiliaires médicaux libéraux	+0,9%	-1,8%	+5,2%	+0,7%	+1,4%	-1,1%	+5,3%	+0,3%	-2,7%
- Masseurs-kinésithérapeutes	+1,9%	-1,0%	+5,2%	+1,8%	+1,9%	-0,9%	+5,2%	+1,2%	-3,7%
- Infirmiers	-0,2%	-2,4%	+3,9%	-0,2%	+0,5%	-1,4%	+4,1%	-0,4%	-2,7%
Laboratoires	-8,9%	-13,3%	-5,2%	-12,0%	-7,5%	-12,3%	-3,5%	-10,3%	+5,8%
Frais de transports	+1,6%	-0,7%	+4,0%	+3,1%	+1,6%	-0,6%	+3,9%	+3,3%	-0,3%
Indemnités journalières (IJ) :	+3,2%	+3,7%	+3,1%	+2,4%	+2,5%	+2,7%	+2,4%	+3,7%	-0,5%
- IJ maladie	+3,4%	+4,9%	+3,1%	+2,3%	+2,9%	+3,4%	+2,8%	+4,1%	-0,7%
- IJ ATMP	+2,7%	+1,6%	+2,9%	+2,6%	+1,8%	+1,4%	+1,8%	+3,1%	-0,2%
Produits de santé (médicaments + LPP)	+4,4%	+2,0%	+7,0%	+3,1%	+5,3%	+3,0%	+7,6%	+2,8%	+1,3%
Médicaments :	+4,8%	+2,8%	+7,0%	+3,5%	+5,9%	+3,9%	+7,8%	+3,0%	+2,3%
- Médicaments délivrés en ville	+5,2%	+3,2%	+7,3%	+4,1%	+6,2%	+4,2%	+8,2%	+3,4%	+2,5%
- Médicaments rétrocedés	-1,1%	-6,5%	+2,4%	-4,8%	+1,2%	-2,0%	+3,3%	-4,1%	-1,9%
LPP	+3,2%	-0,2%	+7,0%	+2,0%	+3,4%	+0,3%	+7,0%	+2,2%	-1,9%

Source : MSA.



MÉTHODOLOGIE

Champ

Les résultats présentés sont issus des données statistiques sur la France métropolitaine. Ils recouvrent les risques maladie, maternité, accidents du travail et maladies professionnelles, hors indemnités journalières maternité et paternité, qui ne font pas partie de l'objectif national des dépenses de l'assurance maladie (Ondam).

Ne sont pas pris en compte les montants versés par le régime général pour l'inter-régime et directement remboursés par la caisse centrale de la MSA, comme le forfait patientèle médecin traitant (FPMT), la rémunération sur objectifs de santé publique (Rosp), les vacations des professionnels de santé en centre de vaccination, etc.

Personne protégée en maladie

Bénéficiaire de la prise en charge de ses frais de santé, au titre de la protection universelle maladie (PUMa), du fait de son activité ou de sa résidence en France de manière stable et régulière.

Elle est recensée dans le répertoire national inter-régimes des bénéficiaires de l'assurance maladie (RNIAM) qui identifie l'organisme d'assurance maladie auquel elle est rattachée. Pour un régime d'assurance maladie obligatoire, cette population peut différer légèrement de celle bénéficiant également de prestations en espèces ou d'une prise en charge au titre du risque des accidents du travail et des maladies professionnelles (la prise en charge des frais relevant alors du régime d'appartenance au moment de l'accident du travail).

Corrections CVS-CJO

Les données sont corrigées des variations saisonnières et des jours ouvrables (CVS-CJO) ; ces corrections sont recalculées chaque mois, induisant une révision plus ou moins importante de l'historique des séries.

Sigles cités :

ACM : Année complète mobile.

ALD : Affection de longue durée.

ATMP : Accidents du travail – maladies professionnelles.

CVS-CJO : Correction des variations saisonnières et des jours ouvrables.

FPMT : Forfait patientèle médecin traitant

IJ : indemnités journalières.

LPP : Liste des produits et des prestations.

Ondam : Objectif national des dépenses de l'assurance maladie.

PCAP : Période comparable à l'année précédente.

PUMa : Protection universelle maladie.

RA : Régime agricole.

RNIAM : Répertoire national inter-régimes des bénéficiaires de l'assurance maladie.

Rosp : Rémunération sur objectifs de santé publique.

Pour en savoir plus :

Voir la note de conjoncture intégrale de septembre 2025